

## **SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2021**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la maison commune en séance publique ordinaire jeudi 9 décembre 2021 à dix-neuf heures trente sous la présidence de Madame Janny DEMICHELIS, Maire.

Étaient présents : Madame Janny DEMICHELIS, maire, Madame Martine ALFRED, Messieurs Jacques LENTZ, Kodjo LOKKO, Marc TROUILLET, adjoints, Mesdames Christelle MOREL, Laurence MORGAIN, Messieurs Didier EVERLÉ, Laurent MÉNARD, Benoît RIBAUT, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Mesdames Huguette DARCHE (pouvoir donné à Madame Christelle MOREL), Nathalie DEMARET-PORTELLI (pouvoir donné à Monsieur Marc TROUILLET) et Monsieur Patrice BRILLOT (pouvoir donné à Monsieur Jacques LENTZ).

Étaient absents : Messieurs Gérard KRAEMER et Jacky VANSON.

Secrétaire de séance : Madame Martine ALFRED.

### **ORDRE DU JOUR** :

- I Approbation du compte-rendu du 6 septembre 2021
- II CART : Adoption du rapport de la CLECT, des attributions des compensations définitives 2020 et 2021, du principe des attributions dérogatoires de la convention de délégation de compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) »
- III Académie de Versailles : Renouvellement de la dérogation de l'organisation du temps scolaire à 4 jours (3 ans)
- IX Règlement Local de Publicité : élaboration du RLP
- X Renouvellement du bail (grange Cerqueuse)
- XI CART : Intervention pédagogique du Conservatoire de l'Abeille Noire d'Île-de-France (CANIF)
- XII Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY 78) : Rapport d'activité 2020
- XIII SICTOM : Rapport d'activité 2020
- IX Informations diverses
- X Questions diverses

### **I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 6 SEPTEMBRE 2021**

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte-rendu de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal.

Aucune remarque n'étant soulevée, le compte-rendu du conseil municipal du 6 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

## **II – CART : Adoption du rapport de la CLECT, des attributions des compensations définitives 2020 et 2021, du principe des attributions dérogatoires de la convention de délégation de compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) »**

Madame le maire précise que :

VU la loi Notre n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU l'article 3 de la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement ;

VU l'article 1609 nonies C du Code général des impôts (CGI), notamment son IV et V ;

VU l'article L.5216-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU la délibération n°CC2109FI01 du 20 septembre 2021 de Rambouillet Territoires, relative à la Présentation du rapport de la CLECT du 09 septembre 2021 et mise en œuvre technique, administrative et financière de la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) au sein de la CART à compter du 01 janvier 2022

VU le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 9 septembre 2021,

Considérant que la CART est devenue compétente en lieu et place des communes membres pour la « *gestion des eaux pluviales urbaines* » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Considérant qu'en raison du transfert de compétence la CLECT a adopté le 9 septembre 2021 un rapport d'évaluation de transfert de charges lequel permettra, après adoption à la majorité qualifiée des communes, permettant d'évaluer le niveau normal de transfert de charges par communes.

Considérant que l'article L. 5216-5, I alinéas 13 et suivants du CGCT, autorise la passation entre les communes et leur communauté d'une convention par laquelle la communauté leur délègue tout ou partie de la compétence.

La CART propose pour répondre à la demande informelle des communes de recourir à des conventions de délégation de gestion.

La CART propose sur le plan financier que pendant la durée de ces conventions les communes s'inscrivant dans ce dispositif de la délégation s'inscrivent dans une attribution de compensation librement fixée, conformément au 1<sup>er</sup>bis du V du 1609 nonies C du CGI.

Considérant qu'en conséquence, chaque commune doit se prononcer et délibérer sur le rapport de la CLECT, tel qu'il a été proposé lors de sa réunion en date du 9 septembre 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, décide :

**Article 1** : d'approuver le rapport du 9 septembre 2021 présenté par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) sur les incidences du transfert de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » ; ainsi que :

- le montant de l'attribution de compensation définitive de 2020 pour 13 922 394 € dont 212 963 € pour la commune d'Orphin.
- le montant de l'attribution de compensation définitive pour 2021 pour 13 767 446 € dont 212 963 € pour la commune d'Orphin.

**Article 2** : d'approuver le principe de la délégation de compétence prévue à l'article L. 5216-5 du CGCT et demander ainsi à la communauté la signature de la convention de délégation de compétence sur la base du modèle proposé par la communauté ;

**Article 3** : d'approuver puisqu'il convient de neutraliser certains effets financiers, que pour la durée de la délégation de compétence il soit recouru à des attributions de compensation dites dérogatoires fixées comme suit conformément au 1<sup>o</sup>bis du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts.

### **III – Académie de Versailles : Renouvellement de la dérogation de l'organisation du temps scolaire à 4 jours (3 ans)**

Madame le Maire rappelle que par délibération du 24 juillet 2014, la commune a opté pour un aménagement des rythmes scolaires sur 4 jours.

Pour la rentrée scolaire 2021, l'organisation de la semaine scolaire est maintenue. Si la commune souhaite conserver l'organisation dérogatoire sur 4 jours pour 2022, une proposition conjointe du conseil municipal et du conseil d'école doit être adressée aux services de l'Éducation Nationale.

Les enseignants et les délégués de parents d'élèves se sont d'ores et déjà prononcés pour le maintien de l'organisation existante le 19 octobre 2021.

Il est proposé au conseil municipal de maintenir la semaine à 4 jours aux jours et horaires scolaires suivants :

- Jours d'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi
- Horaires Maternelle et Élémentaire : 8h30 - 12h00 et 13h45 - 16h15

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce pour le maintien de la semaine à 4 jours aux jours et horaires scolaires indiqués ci-dessus.

### **IV – Règlement Local de Publicité : élaboration du RLP**

Madame le Maire rappelle que le règlement local de publicité avait reçu l'approbation du conseil municipal concernant la révision du RLP par délibération n° 2019/16 le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Dans la mesure où la caducité des R.L.P. est intervenue à la date du 13 juillet 2020 (reportée, du fait de la crise sanitaire, au 13 janvier 2021 par la loi du 17 juin 2020), dans la mesure où la délibération a été votée avant cette échéance, elle prescrivait bien une « révision » du R.L.P. encore en vigueur.

Monsieur LENTZ est chargé de l'élaboration du RLP avec le bureau d'études AMURE. Le projet a commencé en septembre et devrait se terminer et être approuvé fin du premier semestre 2022.

### **V – Renouvellement du bail (grange Cerqueuse)**

Madame le Maire rappelle que le bail pour la location de la grange située au 11 rue de Marchais Parfond – Hameau de Cerqueuse, signé le 15 décembre 2012, arrive à expiration le 31 décembre 2021. Elle propose d'établir un nouveau bail aux mêmes conditions avec le propriétaire, Monsieur Christian HERSE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de continuer cette location et autorise Madame le Maire à signer un bail avec Monsieur Christian HERSE, pour une durée de trois, six, neuf ans, renouvelable tous les trois ans par tacite reconduction pour un loyer annuel de 850,00 euros.

## **VI - CART : Intervention pédagogique du Conservatoire de l'Abeille Noire d'Île-de-France (CANIF)**

Le conseil accepte cette animation en partenariat avec le Conservatoire de l'Abeille Noire d'Île-de-France (CANIF). Mme Couette, directrice de l'école, est informée.

## **VII - Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY 78) : Rapport d'activité 2020**

Monsieur Marc TROUILLET précise que la déléguée de Rambouillet Territoires qui représente la commune d'Orphin est Madame Catherine TESSIER. Elle assure le suivi des subventions économie d'énergie et travaux.

Le rapport d'activité est à la disposition des élus en mairie.

## **VIII - SICTOM : Rapport d'activité 2020**

Pour des raisons de sécurité, les véhicules du SICTOM ne seront plus autoriser à effectuer de marche arrière. Un rendez-vous est en attente pour faire le point sur la configuration des rues de la commune.

Le rapport d'activité est à la disposition des élus en mairie.

## **IX- INFORMATIONS DIVERSES**

### **Entretien de la voirie**

- Pose de potelets en bois sur le trottoir rue des vergers pour 2100€ TTC,
- Bouchage de trous chemin des Nonnes pour 4651€ ttc et à Poyers pour 5376€ TTC,
- Remplacement d'un tampon d'assainissement à Cerqueuse pour 1380€ TTC,
- Scellement de grosses pierres devant le stade rue des Sources pour 684€ TTC.

### **Secrétariat de mairie**

- Dans l'attente d'un prochain recrutement, Madame TOTEY du Centre Interdépartemental de Gestion de Versailles assure le traitement de la comptabilité à la mairie depuis le 3 septembre 2021.

### **Enfouissement des réseaux**

- Le bureau d'études STUR assure le suivi des réunions en présence de Messieurs Jacques LENTZ, Marc TROUILLET, Gérard KRAEMER et Benoît RIBAUT. Chaque propriétaire a été contacté pour déterminer l'emplacement des compteurs. Un rapport individuel a été établi et signé par chacun d'entre eux et visé par un huissier. Prochain rendez-vous le 10 décembre pour l'implantation des luminaires. Les travaux démarreront le 10 janvier 2022 pour une période de 10 mois.

### **Garderie scolaire**

Le permis d'extension de la garderie a été accordé. Les appels d'offres vont être lancés.

### **Plan local de mobilité Rambouillet Territoires**

Monsieur Marc TROUILLET a assisté à diverses réunions. Il a proposé un circuit cyclable entre Orphin, Cerqueuse et Haute Maison. Une étude de faisabilité est en cours. Un projet d'amélioration de la signalisation est à l'étude entre la CART et le conseil départemental afin de sécuriser l'intersection de la D176 et le VC3 (Orcemont/Cerqueuse).

## **École**

Madame le Maire donne lecture d'une lettre recommandée des représentants de parents d'élèves qui soulèvent divers problèmes sur l'ensemble du bâtiment scolaire et sur le temps méridien. Un rendez-vous leur sera proposé. Madame le Maire rappelle qu'elle est tous les jours à la mairie et reste ouverte à la discussion.

## **Recensement de la population**

Le recensement aura lieu du 20 janvier 2022 au 19 février 2022. Deux agents recenseurs sont nécessaires pour mener à bien cette mission. À ce jour, un seul recenseur a été nommé.

## **Croix rouge**

Les colis sont arrivés en mairie et seront distribués dans les prochains jours.

## **Repas des aînés**

Les aînés se sont retrouvés le mercredi 8 décembre au relais de Poyers. Les tables étaient décorées avec les portes menus confectionnées par les élèves de l'école d'Orphin. Félicitations à eux et à leurs enseignantes. Belle réussite pour ses retrouvailles et un grand merci à Gilles Goulet et son équipe.

## **Syndicat des 3 rivières**

Ce syndicat a été repris par la CART et siège à Epernon.

Une fusion va se faire entre le syndicat des 3 rivières et le syndicat d'Eure-et Loir.

## **Centre de vaccinations**

La Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires ouvre le 9 décembre un centre de vaccination à la salle Antoinette Vernes à Rambouillet. Les rendez-vous sont à prendre sur Doctolib.

## **Villes et Villages fleuris**

Suite à la visite du 13 septembre du jury, la commune d'Orphin a été retenue pour le label de qualité de vie "villes et villages fleuris". Madame Laurence MORGAIN, conseillère municipale, a assisté à une réunion sur le thème "Arbre en ville".

## **Brigade de gendarmerie d'Ablis**

Le major BAZOIN a été muté au commandement de la brigade de St-Arnoult en Yvelines. Son adjoint, l'adjudant-chef AMETIS, assure la relève.

## **Gens du voyage**

Lecture d'un mail du 29 septembre contre l'installation des gens de voyage.

## **Cérémonies du 11 novembre**

Madame le Maire remercie les porte-drapeaux, les élus, Madame COUETTE, les élèves, Madame LAFON, Monsieur BARBE et Monsieur AGIER pour leur participation.

À l'issue des cérémonies, Madame le Maire et Monsieur AGIER ont remis les diplômes et médailles aux porte-drapeaux :

Monsieur METZGER (20 ans), Monsieur DANOFFRE (15 ans), Messieurs GUERRERO et HEILES (10 ans).

Merci à M. Serge BURG, porte-drapeau des anciens combattants de la commune et aux jeunes porte-drapeaux Sébastien, Florian, Roman, Enzo et Théo.

### **Associations**

Réception des comptes rendus des assemblées générales de la Ribambelle et de l'Amicale d'Orphin. Madame le Maire félicite le travail et l'investissement de Monsieur VERA et de Madame GUÉRIN.

### **Les carrières de Hanches**

Madame le Maire et Monsieur TROUILLET se sont rendus à la convocation de la CART au siège de Rambouillet Territoires en compagnie des maires d'Émancé et d'Orcemont concernant l'agrandissement des carrières de la Société d'Exploitation de Matériaux de Carrières (SEMC) sur la commune de Hanches dans le cadre d'une enquête publique concernant l'extension de la carrière de sables située lieu-dit « les petits buissons ». Madame le Maire proteste contre ce projet qui entraînera une circulation plus importante dans la traversée de notre village.

### **Travaux divers**

Un candélabre a été endommagé cassé par un camion rue des Coudrayes et sera remplacé pour un coût de 1.030 €.

Des travaux de remise en état des vestiaires foot ont été réalisés pour un montant de 5.810 €.

### **Arrêt de travail**

L'employé communal, M. Jean-Christophe GODOU, a dû subir une intervention chirurgicale et est en arrêt pour plusieurs mois.

### **Remerciements**

- À Monsieur CORNAIRE pour la réfection de la passerelle aux pendants de la Vigne,
- à Monsieur TROUILLET qui est beaucoup sollicité (illuminations de Noël, travaux, urbanisme, ...),
- à Madame MORGAIN pour son dévouement auprès des enfants au restaurant scolaire et son aide à la mairie.

## **X - Questions diverses**

Madame ALFRED demande à reporter la révision tarifaire de restauration scolaire de 0,30 € par repas à la rentrée de septembre 2022 pour éviter deux augmentations la même année. Le conseil municipal confirme sa décision sur le changement de tarif au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Monsieur LENTZ étudie le changement des photocopieurs à la mairie et à l'école.

Monsieur RIBAUT précise qu'en 2022, l'Amicale d'Orphin fêtera ses 50 ans et propose la diffusion d'un film en plein air. Le conseil municipal propose la projection du film « La guerre des boutons ». Une fête sera organisée le samedi 2 juillet 2022.

Monsieur TROUILLET présente les dossiers d'urbanisme accordés.

Pour information, le Père Noël passera le 18 décembre 2021 à l'école.

La séance est levée à 21 h 40.